



Affaires étrangères

Monsieur Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Paris, le 30 novembre 2017

Monsieur le Ministre,

La CGT/MAE souhaite vous alerter sur le fonctionnement des commissions administratives paritaires dans notre ministère.

En voici une description que j'espère objective : lors des différentes CAP, chaque organisation syndicale élue se présente avec une liste de « promouvables » dont elle soutient la candidature. De son côté, l'administration soumet également une liste d'agents qu'elle souhaite promouvoir. S'ensuit un marchandage entre les uns et les autres, selon les rapports de force, les alliances, les arrangements qui les lient. Le tout dans une opacité digne d'un conciliabule.

La CGT/MAE a toujours demandé des critères objectifs et applicables à tous pour les promotions, comme cela existe dans la plupart des ministères. Une promotion automatique à l'ancienneté permettrait d'assurer aux collègues dont la carrière se déroule sans accroc, une progression équitable et transparente. Au lieu de cela, le système actuel est propice aux intrigues, ne peut que créer un sentiment d'injustice pour certains agents dont la carrière patine alors que d'autres brûlent les étapes uniquement parce qu'ils sont syndiqués ou soutenus par certains membres de l'administration. Cette situation crée un climat très malsain au sein de votre ministère : ambiance de cour, manœuvre des organisations syndicales qui veulent faire passer leur candidat avant tout, ce fonctionnement n'est guère propice à un dialogue social ouvert et sincère.

La CGT/MAE a la naïveté de penser que ce ministère peut se réformer et adopter des pratiques plus conformes à la déontologie et à l'équité.

Nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Ministre, de bien vouloir étudier notre proposition de mettre en place un système de promotion plus objectif qui permettra à chacun de bénéficier des mêmes droits, quelle que soit son appartenance syndicale ou ses appuis dans la hiérarchie.

Il conviendrait également de revoir à la hausse les ratios promouvables/promus dans un ministère où l'exigence en termes de compétences, disponibilité, niveau d'études, etc, ne cessent de croître. Soumis à des conditions de travail de plus en plus contraignantes, les agents du MEAE méritent de se voir reconnus par une évolution de carrière adéquate.

Enfin, la CGT/MAE demande que les agents qui ne souhaitent pas exercer leurs missions à l'étranger n'en soient pas pénalisés : exercer en Centrale ne représente pas une carrière au rabais et ces agents, qui plafonnent souvent avec des salaires modestes, doivent bénéficier de la même progression que leurs collègues.

En vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, au nom de la CGT/MAE, l'expression de ma haute considération.

Valérie Jacq-Duclos, secrétaire générale CGT/MAE

Copie :

Mme Hélène Farnaud-Defromont, directrice générale de l'administration

Mme Caroline Ferrari, Directrice des ressources humaines